

UNIVERSITÉ ABOU BEKR BELKAÏD DE TLEMCEM
Faculté des Sciences
Département de Chimie
Laboratoire des Substances Naturelles et Bioactives

Législation et Protection des Ressources Végétale

***CHAP II: La Stratégie globale pour la
conservation des plantes***

AU: 2024-2025



C'est un programme de la Convention sur la **diversité biologique** (CDB) des nations unies. Ce programme visait à ralentir le rythme d'extinction des espèces de **plantes** .

Entre 2010 et 2020, il existe entre 60 000 et 100000 espèces sont menacées à travers le monde. Les plantes sont mises en danger par une combinaison de facteurs : la collecte excessive, des pratiques agricoles et forestières irraisonnées, l'urbanisation, la pollution, les modifications d'exploitation des terres, la dispersion des plantes exotiques envahissantes et le changement climatique.

- **Objectifs**

Les cinq buts et leurs seize objectifs pour la période 2011-2020 sont les suivants :

But I : La diversité des plantes est bien comprise, documentée et reconnue.

Objectif 1 : liste en ligne de toutes les espèces de plantes connues.

Objectif 2 : dans la mesure du possible, évaluation du statut de conservation de toutes les espèces de plantes connues, dans le but de guider les actions de conservation.

Le statut de conservation d'une espèce est un indicateur permettant d'évaluer l'ampleur du risque d'extinction de l'espèce à un instant donné. Le système d'évaluation et de classement le plus mondialement connu et reconnu est **la liste rouge de L' UICN**. Le système définit ses propres statuts de conservation (catégories) et les critères précis permettant de placer une espèce dans telle ou telle catégorie.

Approche de la conservation

Conservation in situ et ex situ . La conservation in situ est l'une des pratiques qui consiste à maintenir les organismes vivants dans leurs milieux naturels, pour la conservation d'espèce individuelle, les approches efficaces comprennent : - La protection légale des espèces menacées. - L'amélioration des plans de gestion. - Etablissement de réserves pour protéger les espèces.

Conserver les espèces ou les écosystèmes La protection des espèces est illusoire sans la conservation simultanée de leurs habitats naturels.

Quelles priorités en matière de conservation Quels sont les types des écosystèmes à protéger prioritairement ? Comment doivent-ils être répartis ? Et quels sont les critères qui doivent nous aider à sélectionner les aires ou les espèces à protéger ? Différents proposition ont été faites en matière de priorité

Protéger les espèces menacées - Protéger les lignés évolutives qui sont menacées de disparition.

La conservation à un prix. La sélection d'espèces à protéger doit théoriquement se faire dans les zones riches en diversité biologiques. Ces zones sont localisées dans l'hémisphère sud de la planète, gérées par des pays de tiers monde ou en développement.

Ces pays souffrent des problèmes économiques de préoccupation ce qui ne permet en aucun cas de consacrer leurs faibles ressources pour la protection des espèces et des écosystèmes. Dans ces conditions on distingue l'intervention des organisations mondiales pour la conservation de la biodiversité comme le FEM (le fonds pour l'environnement mondial) qui gère le mécanisme de financement de la conservation.

Ex : Financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), le Projet Biodiversité, révèle l'existence d'environ 383 espèces avérées sur les 450 que compte le bassin méditerranéen. Cependant, des océanographes font remarquer que certains poissons, comme le thon blanc, traversent l'Algérie alors que l'aire de répartition admise se situe à la limite de l'espace maritime national. Les poissons n'ont ils donc pas de frontières ? En tous les cas, les scientifiques ont divisé la faune marine d'Algérie en trois classes, 26 ordres et 110 familles authentifiées sur les 143 présumées alors que deux espèces de poissons semblent avoir disparus.

Des réserves pour protéger les ressources marines Alors que les mers recouvrent 70% de la surface du globe, on ne compte qu'un millier d'aires marine protégé dans le monde dont la surface présente 1% des océans. La protection est loin d'être efficace. Cette situation évolue lentement. Pour la méditerranée les 75 aires marins protégées qui existe actuellement ne présente qu'une très faible superficie (0,5 de la surface totale).

Dans le domaine agricole le développement durable garant d'une bonne gestion de la biodiversité est nécessairement un compromis entre ce qui est économiquement intéressant, techniquement possible et écologiquement acceptable. L'agro-biotechnologie épuise la diversité biologique en menaçant les sources génétiques (OGM). Dans le domaine de pêche, on prévoit la disparition des poissons commercialisables d'ici 2050 ? Dont les stocks sont en voie d'épuisement.

La liste rouge de l'UICN ([Union internationale pour la conservation de la nature](#)), créée en 1964, constitue l'inventaire mondial le plus complet de l'état de conservation global des espèces végétales et animales. Elle se présente sous la forme d'une base de données en ligne régulièrement actualisée, exposant la situation de plus de 105 732 espèces (version 2019) sur les 1,8 million d'espèces connues.

La conservation de la nature consiste en la protection des populations d'espèces animales et végétales ainsi que la conservation de l'intégrité écologique de leurs habitats naturels ou de substitution (comme les haies, carrières, terrils, mares ou autres habitats façonnés par l'Homme). Son objectif est de maintenir les écosystèmes dans un bon état de conservation, et de prévenir ou de corriger les dégradations qu'ils pourraient subir.

- Objectif 3 : des données informatives, de recherche et d'autres données **connexes** ainsi que des méthodes nécessaires pour mettre en œuvre la stratégie développée et partagée.

Connexe : qui à des rapports étroits avec autre chose

But II : la diversité des plantes est conservée de façon urgente et effective.

Objectif 4 : au moins 15 pour cent de chaque région écologique ou de chaque type de végétation est maintenu par le biais d'une gestion ou d'une restauration effective.

- Une **écorégion** ou **région écologique** est une zone géographique assez large se distinguant par le caractère unique de sa géomorphologie, de sa géologie, de son climat, de ses sols, de ses ressources en eau, de sa faune et de sa flore.
- La **végétation** est l'ensemble des plantes qui poussent en un lieu donné selon leur nature. De la notion de végétation découlent les notions connexes de tapis végétal, de paysage végétal, de type de végétation et de formation végétale.
- La **gestion restauratoire** est un mode proactif de gestion, mis en œuvre par un gestionnaire ou un réseau de gestionnaires sur des milieux dégradés (naturels, semi- naturels, industriels ou urbains) avec l'objectif d'y restaurer la biodiversité, le bon état écologique, un paysage de qualité ou un état disparu (milieu ouvert ou boisé, humide, ou naturellement acide par exemple).

- Objectif 5 : au moins 75 pour cent des aires les plus importantes en ce qui a trait à la diversité des plantes de chaque région écologique est protégé avec une gestion effective établie pour la conservation des plantes et leur diversité génétique.
-
- La **diversité génétique** désigne le degré de variétés des gènes au sein d'une même espèce, correspondant au nombre total de caractéristiques génétiques dans la constitution génétique de l'espèce.
- Objectif 6 : gestion durable d'au moins 75 % des terres vouées à la production dans chaque secteur et conforme à la conservation de la diversité des plantes
- Objectif 7 : conservation in situ d'au moins 75 % des espèces de plantes menacées connues.

- **La conservation *in situ***

In situ : étudié dans son milieu naturel (ex : Plante étudiée *in situ*)

Elle désigne la conservation « sur site ». La conservation *in situ* est une technique de conservation de la faune et de la flore sauvages qui intervient sur le terrain dans le milieu naturel. C'est le processus de protection des espèces animales ou végétales en voie d'extinction dans leur milieu naturel, soit par protection ou assainissement de l'habitat lui-même, ou en défendant les espèces des prédateurs. L'avantage de la conservation *in situ* est qu'elle maintient la restauration des populations dans le milieu même où se sont développés leurs caractères distinctifs.

Remarque: Des aires protégées *in situ*. Le terme aire protégée recouvre en réalité des situations très différentes allant de grande réserves de faune et de flores à des petits sites dévolus de la conservation des espèces particulières.

Exemple: Les parcs nationaux du Tassili N'Ajjers et de l'Ahaggar, sont assurément immenses. A eux deux, ils totalisent 452 000 km² de superficie. Ils sont, de ce fait, les plus grands sites protégés de tous les écosystèmes du Sahara Central. Ils occupent la deuxième place au niveau mondial. La diversité biologique, caractérisée par un fort endémisme et les lieux historiques et culturels, d'importance internationale avérée, font la particularité des deux sites.

Selon l'**UICN** il existe différentes catégories de conservation *in situ*:

- Catégorie I : les réserves naturelles intégrales et zones de nature sauvage.
 - Catégorie II : les parcs nationaux
 - Catégorie III : les monuments naturels.
 - Catégorie IV : les aires de gestion des habitats et des espèces.
 - Catégorie V : les paysages terrestres ou marins protégés.
 - Catégorie VI : les aires protégées de ressources naturelles gérées.
- (Guillaud, 2007)

- **La conservation *ex situ***

ex situ signifie littéralement la conservation « hors site ». La conservation *ex situ* est une technique de conservation de la [faune](#) et de la [flore](#) sauvages qui intervient hors du [milieu naturel](#). Ce processus de protection d'une espèce menacée de plante ou d'animal permet d'enlever une partie de la population de l'habitat menacé et de la placer dans un nouvel environnement, qui peut être une aire sauvage ou sous les soins de l'homme.

- Les lieux [de conservation](#) des [espèces animales](#) ou [végétales](#) peuvent être
- des [jardins zoologiques](#), des [parcs animaliers](#), des [parcs de vision](#) pour les espèces animales [terrestres](#) ;
- des [aquariums publics](#) pour les espèces animales aquatiques.
- des [jardins botaniques](#), des [conservatoires botaniques](#), des [arboretums](#) pour les espèces végétales ;
- des [jardins](#) et des [élevages](#) de particuliers
- Certains [zoo](#) contribuent à des programmes de protection *ex situ* d'[espèces animales](#) avant une éventuelle [réintroduction](#) dans le [milieu naturel](#) d'origine quand il peut à nouveau les accueillir.

- Bien que la conservation *ex situ* comprenne certaines des plus anciennes et des plus connues des méthodes de conservation (en jardin conservatoire, en [élevage conservatoire](#)), elle applique aussi des nouvelles méthodes, parfois controversées, de laboratoire, avec éventuellement culture *in vitro* ou conservation d'[embryons](#) congelés, de [graines](#) conservées en frigo, dans une [banque de graines](#) ou de gènes.
- **Exemple** : Les jardins botaniques Quelques 1600 jardins botaniques existent à travers le monde, Ex : Le jardin d'essais du Hamma à Alger (Algérie). Un décret, signé en décembre 1832, officialise la création du jardin d'essai du Hamma sur cinq hectares de terres expropriées.

- Objectif 8 : inclusion d'au moins 75 % des espèces de plantes menacées connues dans des collections ex situ, de préférence dans le pays d'origine, avec au moins 20 % restant disponibles pour des programmes de récupération et de rétablissement.
- Objectif 9 : conservation de 70 % de la diversité génétique des cultures et des plantes sauvages apparentées et d'autres espèces de plantes importantes au plan socio-économique, tout en respectant, préservant et maintenant les connaissances locales et celles des autochtones.
- Objectif 10 : mise en place de plans de gestion effectifs pour prévenir de nouvelles invasions biologiques et gérer les zones importantes pour la diversité des plantes qui sont envahies.
- **But III : la diversité des plantes est utilisée d'une manière qui soit durable et équitable.**

- Objectif 11 : aucune espèce de flore ou de faune sauvages n'est menacée d'extinction par le commerce international.
- Objectif 12 : tous les produits basés sur des plantes sauvages ont une source durable
- Objectif 13 : maintien ou augmentation, tel qu'approprié, des connaissances, des innovations et des pratiques provenant des [communautés autochtones](#) et locales associées aux ressources végétales pour appuyer l'utilisation coutumière, les moyens d'existence durables, la sécurité alimentaire locale et la santé.
- La **sécurité alimentaire** existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante,
- saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active » est la définition formelle du concept de sécurité alimentaire selon le Comité de la Sécurité alimentaire mondiale. Cette définition a été adoptée par un consensus international depuis le [Sommet Mondial de l'Alimentation](#) réuni à Rome en 1996.

- On considère classiquement que **la sécurité alimentaire** comporte quatre dimensions ou "piliers" :
 - a) accès : (capacité de produire sa propre alimentation et donc de disposer des moyens de le faire, ou capacité d'acheter sa nourriture et donc de disposer d'un pouvoir d'achat suffisant pour le faire).
 - b) disponibilité : (quantités suffisantes d'aliments, qu'ils proviennent de la production intérieure, de stocks, d'importations ou d'aides)
 - c) qualité : (des aliments et des régimes alimentaires des points de vue nutritionnel, sanitaire, mais aussi sociaux-culturels)
 - d) stabilité : (des capacités d'accès et donc des prix et du pouvoir d'achat, des disponibilités et de la qualité des aliments et des régimes alimentaires).
- La sécurité alimentaire a une dimension plutôt technique. Elle se distingue de ce fait des notions d'autosuffisance alimentaire, de souveraineté alimentaire et de droit à l'alimentation qui apportent des dimensions plus politiques ou juridiques². La sécurité alimentaire (*Food Security* en anglais) intègre, dans le "pilier qualité", la sûreté alimentaire (*Food Safety* en anglais) ou encore la sécurité sanitaire des aliments, qui a trait à l'hygiène et à l'innocuité des aliments, ainsi qu'au maintien de leur salubrité.

- **But IV : l'éducation et la sensibilisation sur la diversité des plantes, son rôle pour les moyens de subsistance durables et leur importance pour toute forme de vie sur Terre sont promus.**

Objectif 14: Incorporation de l'importance de la diversité des plantes et de la nécessité de sa conservation dans les programmes de communication, d'éducation et de sensibilisation du public.

- **But V : les capacités et l'engagement du public nécessaires à la mise en œuvre la Stratégie ont été développés.**

Objectif 15 : le nombre de personnes formées, travaillant avec les moyens appropriés, suffit pour répondre aux besoins nationaux pour atteindre les objectifs de la stratégie.

Objectif 16 : établissement ou renforcement aux niveaux national, régional et international des institutions, réseaux et partenariats pour la conservation des plantes afin d'atteindre les objectifs de la stratégie.